Motion du 22 janvier 2007 de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 mai 2008, dans le rapport M-663 A/B)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste;
- de prendre contact avec le Département de l'instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l'école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;
- de contacter d'autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d'établir des ponts ou des collaborations;
- de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l'acceptation de cette motion.